NATIONS UNIES



Conseil économique et social

PROVISOIRE

E/1996/SR.14 19 juillet 1996 FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 14e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York le jeudi 27 juin 1996, à 10 heures

<u>Président</u>: M. GERVAIS (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

COOPÉRATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA LUTTE CONTRE LA PRODUCTION, LA VENTE, LA DEMANDE, LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPÉFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET LES ACTIVITÉS CONNEXES (<u>suite</u>)

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, <u>une semaine au plus tard à compter de la date du présent document</u>, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-0794.

96-80852 (F) /...

La séance est ouverte à 10 h 20.

COOPÉRATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA LUTTE CONTRE LA PRODUCTION, LA VENTE, LA DEMANDE, LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPÉFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET LES ACTIVITÉS CONNEXES (<u>suite</u>) (E/1996/18 et Add.1, E/1996/57, E/1996/60)

M. CEVERS (Observateur pour la Lettonie) déclare que son gouvernement reconnaît sa part de responsabilité en la matière, car la Lettonie est un pays de transit important, mais que la communauté internationale a un rôle non négligeable à jouer dans l'élimination du transport et de la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes. Son pays se félicite de l'assistance morale et matérielle appréciable qu'il reçoit du bureau du PNUCID à Riga.

La Lettonie est partie aux Conventions de 1961, 1971 et 1986, et son parlement a récemment adopté une législation qui autorise la distribution légale, méthodique et ordonnée des stupéfiants, substances psychotropes et précurseurs, dans le contexte de la société démocratique de libre marché qui prend forme dans le pays. La rédaction d'un projet de législation à l'effet d'empêcher la légalisation des fonds d'origine criminelle est elle aussi pratiquement achevée. Malheureusement, le manque d'expérience de la législation bancaire et l'extra-libéralisme qui a prévalu dans le secteur des banques pendant les premières années de la remise en place des institutions de l'État ont causé certains problèmes qui ne peuvent être résolus sans assistance technique extérieure. Chacun sait que le redressement de l'économie est alimenté par l'argent sale. M. Cevers assure néanmoins le Conseil que son gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher le blanchiment de cet argent en Lettonie.

Au niveau institutionnel, il a été créé en 1993 un comité national de coordination chargé d'élaborer et d'appliquer un programme national de lutte contre la toxicomanie. Vu la nécessité d'instruire la société civile, et en particulier les jeunes, au sujet des dangers présentés par les stupéfiants et les substances psychotropes, y compris les «drogues douces», le Ministre de l'éducation a été nommé membre de ce comité.

Sur les plans médical et social, la réadaptation des toxicomanes au moyen de traitements médicaux socialement corrects et de leur réinsertion dans la

société occupent une large place. Il est envisagé de remplacer les programmes de traitement obligatoire appliqué jusqu'ici par un programme de resocialisation scientifiquement bien conçu.

Un département spécial de la police coordonne les enquêtes sur les stupéfiants avec l'aide d'autre États. Le Ministère de la protection sociale a été doté d'une commission mandatée pour gérer la distribution licite de stupéfiants et superviser les pharmacies et les établissements médicaux. Le Gouvernement se prépare à instaurer un contrôle intégral de la fabrication et du commerce des précurseurs, qui reposera sur l'informatique et l'analyse des données.

Il n'est toutefois possible de s'attaquer à certains problèmes de la lutte contre les stupéfiants et les précurseurs que par le biais d'une coopération internationale accrue. Les trafiquants de drogues ne peuvent être efficacement poursuivis que si les fonctionnaires reçoivent une formation spécialisée et ont accès à des dispositifs d'information et des matériels de surveillance très perfectionnés. En raison de sa fragilité économique, la Lettonie a besoin de l'aide de la communauté internationale pour combattre la drogue. D'ailleurs, elle se félicite de l'instauration d'une telle coopération au développement économique et social dans son ensemble et, à cet effet, elle a annoncé sa candidature à un siège au Conseil économique et social en 1997.

M. Soo Gil PARK (Observateur pour la République de Corée) déclare que, malgré certaines réalisations encourageantes obtenues aux niveaux local et sous-régional, la tendance à l'accroissement de l'abus des drogues ne cesse de s'amplifier partout dans le monde. La libéralisation du commerce et l'interdépendance croissante des économies nationales facilitent la circulation des drogues illicites et le blanchiment des gains mal acquis. Pays producteurs, pays de transit et pays consommateurs sont tous également touchés, et une quantité non négligeable de stupéfiants synthétiques est à présent fabriquée dans les pays de consommation eux-mêmes.

Même si l'abus des drogues commence tout juste à poser un sérieux problème en République de Corée, son gouvernement n'en applique pas moins des mesures de contrôle strict pour combattre le trafic de la drogue qui menace le tissu même de la société. L'impact de l'abus des stupéfiants sur la santé et les conditions

de vie est encore plus fort que celui de l'épidémie de VIH/sida. Une éducation préventive en vue d'endiguer la progression de cette pratique pernicieuse revêt donc une importance capitale.

Étant donné la complexité croissante du problème de la drogue, une action collective s'impose si l'on veut endiguer efficacement la circulation des drogues illicites et exécuter un programme viable de réduction de la demande. La consommation est la principale incitation à la production et au trafic illicites des drogues, et toutes les stratégies de réduction de la demande et d'endiguement de l'offre doivent se renforcer l'une l'autre. Le Gouvernement coréen encourage activement la société civile à prendre la tête de la campagne contre l'abus des drogues et à mieux faire prendre conscience à la population de ses effets dévastateurs.

Pour sa part, l'ONU a un rôle charnière à jouer dans le renforcement de la coopération entre institutions. Le Gouvernement coréen se félicite en particulier de l'initiative, prise par le Comité administratif de coordination (CAC), de rendre plus opérationnel le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, et du travail de fond accompli par le PNUCID concernant l'endiguement de l'offre et la réduction de la demande, la coopération régionale et transfrontalière, ainsi que des plans nationaux de lutte contre la drogue. La République de Corée appuie donc les initiatives de renforcement de l'assise financière du PNUCID. Elle se félicite également de la proposition, faite par la Commission des stupéfiants, de réunir en 1998 l'Assemblée générale en session extraordinaire pour débattre des moyens de s'attaquer à l'épidémie mondiale de toxicomanie.

Enfin, le Gouvernement coréen attache une grande importance à la coopération régionale et sous-régionale qui a pour but d'enrayer l'augmentation inquiétante de la consommation de drogues synthétiques dans le nord-est de l'Asie et se tient prêt à participer activement à tout arrangement régional qui serait conclu pour atteindre cet objectif.

M. LAGOS PIZZATI (Observateur pour El Salvador), au nom du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et d'El Salvador, affirme que la communauté internationale doit faire preuve de la ferme détermination politique de combattre la production, la vente et le trafic des drogues, en particulier

dans les États vulnérables dont les institutions sont en péril. Certes, c'est aux États qu'il incombe au premier chef de lutter contre la drogue, mais la coopération multinationale est indispensable. L'ONU doit coordonner les stratégies de la lutte contre la drogue et se voir accorder les moyens nécessaires à cet effet. M. Lagos Pizzati soutient la proposition de réunir l'Assemblée générale en session extraordinaire en 1998.

Plusieurs initiatives régionales ont été prises pour que les pays d'Amérique centrale ne se transforment pas en points d'appui pour les trafiquants de drogues; il s'agit notamment de la conclusion d'accords de coopération régionale, de l'adoption de législations appropriées et de la mise en place de systèmes de surveillance des drogues et de systèmes de sécurité.

L'Amérique centrale est persuadée qu'il faudra à l'avenir consacrer plus de ressources internationales à la lutte contre la drogue dans la région, afin de réduire la demande et de sauvegarder l'avenir des jeunes à un moment particulièrement délicat dans l'histoire de la région.

M. KAUSIKAN (Observateur pour Singapour) déclare qu'en raison de son emplacement à proximité des cultures de pavot de ce que l'on appelle le «triangle d'or», Singapour n'a pas échappé à l'attention des trafiquants internationaux. Malgré cela, ses autorités maîtrisent bien la situation qui est demeurée stable ces deux dernières décennies. Nulle part à Singapour les drogues ne sont ouvertement vendues ni achetées. Les consommateurs de drogues n'en abusent pas au vu de tous et les décès par overdose sont pratiquement inconnus. La lutte contre la drogue n'en reste pas moins un combat sans fin et le succès relatif de son pays tient à l'application rigoureuse d'une législation sévère contre les syndicats de la drogue et d'une stratégie qui a pour double objectif de réduire à la fois la demande et l'offre.

Afin de réduire la demande, la Direction centrale des stupéfiants est habilitée à envoyer les toxicomanes de force dans des centres de désintoxication pour se faire traiter et être resocialisés, et elle mène régulièrement des opérations dans tout le pays pour interpeller tous les individus soupçonnés de toxicomanie. À la sortie des centres de désintoxication, les toxicomanes sont soumis à un contrôle obligatoire de deux ans qui les oblige à se présenter régulièrement à un poste de police où ils subissent des tests destinés à

vérifier qu'ils n'ont pas repris de drogues. La toxicomanie est considérée à Singapour comme un problème comportemental et non médical. Le toxicomane est en dernier ressort responsable des conséquences de ses actes. Il existe également un programme très complet d'information de la population, et en particulier des adolescents impressionnables, au sujet des dangers de l'abus des drogues. Pour dissuader les étudiants d'expérimenter la drogue, on leur fait visiter des centres de désintoxication afin qu'ils constatent par eux-mêmes le dur régime auquel sont astreints les toxicomanes.

Eu égard à la dimension internationale de la menace que représente la drogue, les autorités de Singapour travaillent en étroite coopération avec les organismes régionaux et internationaux de répression, notamment la Drug Enforcement Administration des États-Unis d'Amérique, la Police montée royale au Canada, la police fédérale en Australie et les organismes de répression en matière de drogue des pays voisins.

Singapour est un petit pays qui n'a pas les moyens de se livrer à des expériences sociales ni de tolérer l'abus de drogues. Le combat contre la drogue exige une volonté et une détermination politiques sans faille aux niveaux national et international.

M. FRAIH (Jordanie) estime qu'en dépit de tous ses efforts la communauté internationale n'est pas parvenue à stopper la progression de la demande de stupéfiants et de substances illicites, au détriment de la stabilité sociale et économique. Il est donc absolument nécessaire qu'elle coopère de façon plus efficace pour s'attaquer aux causes de cette progression et trouver les moyens de réduire la demande.

Au niveau international, une action concertée d'élaboration de mesures efficaces de lutte contre la drogue est la condition sine qua non de toute stratégie mondiale anti-drogues. Au niveau régional, l'appui apporté par le PNUCID aux réunions entre États limitrophes s'est révélée particulièrement précieux pour obtenir de bons résultats dans la lutte contre la drogue et le trafic des drogues.

La coopération internationale ne doit cependant pas se limiter à un échange d'informations; elle doit également se traduire par une aide aux pays qui n'ont pas assez de moyens pour financer les mesures nécessaires à

l'éradication du fléau qu'est la drogue. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies, seule capable de soutenir la coopération internationale anti-drogues, se trouve confrontée à une lourde tâche. Le PNUCID et les organismes apparentés méritent le plein appui et l'engagement sans faille de tous les États, en particulier de ceux qui sont le plus directement touchés par le problème de la drogue.

La Jordanie continuera, elle, de soutenir tous les efforts déployés en vue d'amplifier la coopération internationale, dans l'espoir que les générations futures se verront épargner les effets pernicieux de l'abus, de la production et du trafic des drogues.

Mme MARTINEZ (Observateur pour l'Équateur) fait savoir que sa délégation souhaite réaffirmer combien il importe de recenser les moyens internationaux de coopération existants et de reformuler ceux à mettre en place ou à perfectionner pour combattre la drogue. Une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et contre toute activité qui y est associée serait le meilleur moyen de favoriser une telle coopération.

Pour la session extraordinaire projetée, l'Assemblée générale devrait partir du principe que la recherche de solutions au problème de la drogue incombe au même titre aux pays producteurs et aux pays consommateurs, sans perdre de vue les arrangements déjà conclus au niveau régional. Il est nécessaire de procéder à un dosage équilibré entre toutes les composantes du problème, y compris la criminalité, le blanchiment de l'argent sale et le trafic illicite des armes. La session extraordinaire devra aussi confirmer sans équivoque l'envergure mondiale du problème, ouvrant ainsi la voie à un utile échange de vues et de constats. Le Gouvernement équatorien souscrit aussi à l'idée d'une conférence mondiale sur les stupéfiants, ainsi qu'à l'élaboration d'une convention interaméricaine sur le blanchiment de l'argent sale.

M. MAPURANGA (Zimbabwe) considère que l'abus et le trafic illicite des drogues transcendent les frontières nationales et qu'il est nécessaire d'instaurer à l'échelle mondiale une vigilance et une coopération sur tous les

fronts, à la faveur en particulier d'initiatives telles que le Programme d'action mondial adopté en 1990 par l'Assemblée générale.

La délégation du Zimbabwe s'inquiète de la baisse générale des ressources mises à la disposition de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et du PNUCID. La diminution de 27 % de ces ressources intervenue depuis 1993 entraîne la marginalisation d'un organe très important des Nations Unies. Le Zimbabwe demande instamment à tous les pays, et en particulier aux pays développés, de contribuer plus largement au fonds d'affectation générale afin que le Programme demeure viable. L'affectation des contributions volontaires à certaines activités de coopération technique a conduit à concentrer les efforts dans telles ou telles zones géographiques, alors que le seul moyen efficace de venir à bout de la menace de la droque est un combat à l'échelle mondiale. Les efforts internationaux ont été généralement axés jusqu'ici sur des programmes réalisés dans les pays producteurs ou consommateurs, de sorte que les pays de transit tel que le Zimbabwe s'en sont trouvés pratiquement exclus. Des signes inquiétants montrent que ces derniers pays deviennent peu à peu consommateurs de stupéfiants du fait de ce désintérêt et de leur exposition prolongée à la drogue. L'Organisation des Nations Unies, qui est l'organisme le plus efficace dont la communauté internationale dispose pour s'attaquer au problème de la drogue, doit contribuer de façon capitale à la lutte contre l'abus et le trafic illicite des droques.

La délégation du Zimbabwe souhaite attirer l'attention sur le lien évident qui existe entre la pauvreté et les problèmes résultant de l'abus des drogues. Tant que la communauté internationale ne déploiera pas des efforts soutenus en faveur du développement économique et social en général, et en particulier de l'éradication de la pauvreté et du chômage, l'abus et le trafic illicite des drogues continueront de faire problème.

Au niveau national, le Zimbabwe a pris diverses dispositions pour que son territoire ne serve pas de voie de transit pour le trafic illicite et, au niveau régional, il mène le combat contre la drogue en coopération avec ses voisins.

M. KIWANUKA (Ouganda) voit dans le problème que la drogue pose à l'échelle mondiale une grave source de préoccupation et insiste sur la nécessité, pour tous les États, d'appliquer des stratégies nationales anti-

drogues qui regrouperaient et coordonneraient les actions de lutte contre les stupéfiants. Ces stratégies doivent s'assortir d'une législation appropriée, de programmes d'éducation et d'initiatives propres à assurer l'application effective des lois anti-drogue.

Il faut s'attaquer au problème de la drogue en cherchant à réduire à la fois l'offre et la demande. Dans bien des pays, la pauvreté et le chômage sont les principales causes de ce problème. L'éradication de la pauvreté est donc l'un des moyens les plus efficaces de le résoudre. Pour réduire la demande, il faut absolument donner la priorité à l'exécution de programmes de désintoxication bien conçus. S'agissant de l'offre, il faut intensifier la coopération internationale pour surveiller et empêcher la circulation des drogues. Le Gouvernement ougandais non seulement mène des actions de réinsertion mais réalise aussi un programme de sensibilisation, d'éducation et de développement communautaire qui a pour but de prémunir les jeunes contre les dangers de la toxicomanie tout en mettant en relief l'attrait d'une vie saine à l'écart de la drogue. Il s'inquiète beaucoup des effets de l'abus des drogues sur les enfants, et en particulier sur les plus vulnérables d'entre eux, par exemple les enfants des rues.

L'Ouganda a également promulgué des lois et mis en place des programmes qui ont pour objectif de neutraliser les réseaux du trafic et d'enrayer l'importation de stupéfiants. Il exerce également un strict contrôle douanier et coordonne sa politique avec celle des organismes étrangers de lutte anti-drogues en vue d'identifier, de surveiller et de neutraliser les syndicats de la drogue.

La délégation ougandaise se félicite tout particulièrement des échanges utiles et productifs de vues et de savoir-faire de haut niveau, s'agissant par exemple de la coopération technique en matière de lutte sur le terrain contre l'abus des drogues. Le Gouvernement ougandais souhaite également réaffirmer son engagement envers le PNUCID et accueille favorablement l'idée de la réunion en 1998 de l'Assemblée générale en session extraordinaire pour traiter de l'abus et du trafic des drogues. M. Kiwanuka espère que cette session prêtera une attention plus grande aux régions où le problème commence à se poser et devenir visible, par exemple l'Afrique.

M. de FIGUEIREDO (Observateur pour l'Angola) constate qu'en dépit des efforts déployés aux niveaux national, régional et international, la production, la vente et la distribution illicites de stupéfiants sont en augmentation. Les trafiquants internationaux profitent du fait que l'Angola vient de connaître 20 années de guerre. Ses frontières sont vulnérables, et ses ressources financières et humaines insuffisantes; il se transforme donc de plus en plus en zone de transit pour le trafic illicite des drogues. Les trafiquants ont intérêt à contribuer à son instabilité, et d'autres pays d'Afrique australe se trouvent eux aussi exposés à la même menace. Le Gouvernement angolais a demandé au PNUCID de l'aider à créer une structure institutionnelle et instaurer un cadre juridique adéquats et de lui apporter également son concours pour la planification et l'exécution de programmes de prévention. Or, comme le PNUCID manque de ressources, sa capacité d'intervention reste limitée. Il est indispensable de le doter de ressources financières et humaines adéquates.

L'Angola préconise sans réserve une coopération régionale et participe au programme d'action entrepris à l'initiative de l'Organisation de l'unité africaine pour combattre l'abus des drogues, mais son gouvernement est profondément conscient du peu de ressources dont il dispose.

M. ELTINAY (Soudan) affirme que la maladie, la pauvreté et la drogue menacent de détruire le tissu social, spirituel et moral des populations pour plusieurs générations. Le Soudan, qui est l'un des rares pays où la drogue ne fait pas encore de ravages, attache une grande importance à l'éducation des jeunes comme moyen de mettre obstacle à l'accroissement de la demande de drogues. Comme celles-ci mettent en péril l'avenir du monde développé et les possibilités de progrès du monde en développement, la coopération internationale est aujourd'hui la forme d'action la plus appropriée.

Pour sa part, le Soudan a adopté plusieurs lois en vue de juguler et éradiquer le trafic et la production de drogues. La peine de mort a été instaurée pour les trafiquants reconnus coupables, et les infractions liées à la drogue sont lourdement sanctionnées. Le Soudan propose aux jeunes des programmes d'éducation et de sport et mène auprès d'eux des campagnes de grande information, tout en coopérant pleinement à la mise en oeuvre des accords internationaux et régionaux qui visent à combattre le commerce des stupéfiants.

Comme les problèmes de drogue et le développement sont inextricablement liés, les pays donateurs doivent se demander s'ils ont ou non la volonté politique suffisante d'aider les pays en développement à combattre la drogue, car leur tendance à n'offrir leur aide qu'en fonction de leurs intérêts politiques pourrait en fin de compte aller à l'encontre du but poursuivi en incitant les pays démunis à rechercher des sources illicites de revenus de remplacement.

Par ailleurs, le Soudan appuie la proposition d'organiser en 1998 une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les drogues et espère que la tendance à la réduction des contributions au PNUCID va s'inverser.

M. POERNOMO (Indonésie) estime que l'ONU demeure l'organisation la plus efficace et la mieux qualifiée pour soutenir et coordonner les stratégies internationales de lutte contre la drogue. À cet effet, sa délégation soutient la proposition d'organiser en 1998 une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la drogue.

Pour la délégation indonésienne, le problème de la drogue doit être perçu comme une menace qui pèse sur les programmes et les activités de développement. Le PNUCID déploie des efforts certes louables pour encourager les stratégies internationales de lutte contre la drogue, mais il doit être doté de ressources suffisantes pour pouvoir fonctionner utilement et efficacement.

L'Indonésie reste, elle, déterminée à coopérer avec ses partenaires internationaux à la recherche des moyens d'élaborer une vaste stratégie de lutte contre la drogue dans l'intérêt de la communauté mondiale.

M. MENCZEL (Observateur pour la Hongrie) déclare que la stratégie nationale hongroise de prévention de la drogue a pour but d'offrir d'une part un enseignement, des moyens de traitement et de réinsertion, d'autre part une formation aux professionnels de la santé et aux autres personnels qui s'efforcent de résoudre les problèmes liés à la drogue. Pour preuve de sa volonté de combattre la production et le trafic de drogues au niveau régional, la Hongrie a notamment participé aux réunions des États d'Europe centrale qui avaient pour but l'élaboration d'un plan de coopération anti-drogues.

À la faveur de la crise des Balkans, les trafiquants ont commencé à utiliser la Hongrie comme pays de transit, et les autorités hongroises réalisent

actuellement un dixième de toutes les saisies de drogues en Europe. La Hongrie a la ferme intention de retourner la situation et de soutenir la lutte internationale contre la drogue, comme en témoignent son adhésion à la proposition d'organiser en 1998 une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la drogue et son engagement de coopérer pleinement à toutes les actions internationales de lutte contre la drogue.

M. YELTENENKO (Observateur pour l'Ukraine) constate que le problème de la drogue ne cesse de prendre de l'ampleur malgré toutes les mesures mises en oeuvre aux niveaux national et international. Une action collective s'impose si l'on veut triompher de cette menace. La délégation ukrainienne s'inquiète en particulier de la relation entre le trafic illicite des drogues et la criminalité internationale. Les syndicats du crime infligent des dommages incalculables au tissu économique de nombreux États.

L'Ukraine sert de plaque tournante pour le trafic des stupéfiants destinés à l'Occident. Les trafiquants tirent parti du manque de moyens financiers dont souffrent les représentants de la force publique. Les institutions spécialisées des Nations Unies doivent prêter une attention particulière aux problèmes qui se posent à l'Ukraine et à d'autres pays en transition. Le Gouvernement ukrainien fait le plus grand cas, en particulier, du travail accompli par le PNUCID et souscrit sans réserve à son objectif de réduire l'offre et la demande de drogues tout en luttant contre le trafic illicite. Il importe également que les États accèdent aux conventions internationales relatives aux stupéfiants, et la délégation ukrainienne constate avec regret que certains pays producteurs ou exportateurs de drogues n'ont pas encore accédé à ces instruments. Le nombre des signataires des conventions anti-drogues a augmenté mais quelques États seulement ont effectivement mis en place des dispositifs de lutte contre les précurseurs.

Au niveau national, le Gouvernement ukrainien a pris plusieurs dispositions législatives et institutionnelles pour s'attaquer au trafic des stupéfiants. L'Ukraine se félicite également de l'oeuvre accomplie par la Commission des stupéfiants dans le cadre du Programme d'action mondial adopté en 1990 par l'Assemblée générale. Il importe toutefois de souligner qu'une action

contre la drogue ne sera véritablement efficace que si tous les États présentent un front uni.

M. ILLUECA (Observateur pour le Panama) annonce que son pays, qui se trouve à la croisée des grandes routes maritimes mondiales, appuie fermement le Programme d'action mondial, qu'il considère comme le catalyseur des actions à mener aux niveaux national, régional et international pour combattre la production et le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes. Fidèle aux principes du partage des responsabilités et de la coopération internationale, le Gouvernement panaméen a proposé la création, dans l'ex-zone du canal de Panama, d'un centre multilatéral de lutte contre le trafic de drogues et contre les délits qui y sont liés. Le Panama mettrait à la disposition de ce centre des bâtiments et des infrastructures déjà existants et les États participants fourniraient les ressources humaines et les matériels mobiles nécessaires.

Le Gouvernement panaméen a promulgué plusieurs textes législatifs adoptés en vue de combattre les délits liés à la drogue et le blanchiment de l'argent sale, et il a conclu aussi à cet effet des accords avec d'autres pays de la région. Il se félicite de la décision prise par la Commission des stupéfiants de donner suite à l'initiative mexicaine en recommandant que l'Assemblée générale se réunisse en session extraordinaire en 1998 pour étudier les moyens de renforcer la coopération internationale et de garantir une mise en oeuvre plus efficace des textes internationaux existants en matière de lutte contre les stupéfiants.

Il faut toutefois redoubler d'efforts à cet égard afin que le PNUCID, les organisations régionales et les autorités nationales disposent de ressources budgétaires mieux adaptées à la réalité pour lutter contre l'abus des drogues, considérant en particulier les bénéfices de l'ordre de quelque 500 milliards de dollars des États-Unis rapportés par l'industrie mondiale des stupéfiants.

M. Illueca s'associe donc à l'appel lancé par le Directeur exécutif du PNUCID afin que le Programme soit doté de fonds à la mesure de son mandat. Eu égard aux ressources colossales dont disposent les transnationales du crime et à la mondialisation du problème, il est impératif d'exécuter un programme très complet et généreusement financé pour endiguer la production, la demande, la

consommation et le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes. Les efforts ne peuvent plus être axés sur la seule activité de lutte directe et doivent porter également sur la famille, la santé, l'éducation, les lieux de travail, la pénalisation et le système judiciaire. Enfin, vu l'envergure mondiale du problème et le flou qui caractérise la distinction entre pays producteurs et pays consommateurs, seule l'Organisation des Nations Unies est capable de prendre la tête de la lutte mondiale contre un fléau qui menace la destinée biologique et morale de l'humanité tout entière.

M. NAKKAWITA (Observateur pour le Sri Lanka) considère que le problème de la drogue vient aggraver les autres problèmes des pays en développement en les obligeant à y consacrer une part importante de leurs ressources alors qu'ils en ont besoin pour tenter de résoudre d'autres problèmes du développement. Combattre l'abus des drogues nécessite des ressources humaines, mais ce sont précisément ces ressources qui se trouvent le plus menacées par la diffusion de la drogue. Le monde doit axer essentiellement son action sur les liens entre le terrorisme et le trafic des stupéfiants car de nombreux pays en développement voient leur survie mise en péril par des groupes terroristes qui se livrent à ce trafic et qui en utilisent les profits pour l'achat des armes dont ils se servent pour déstabiliser les gouvernements légalement constitués.

Le Sri Lanka, qui a ratifié toutes les conventions internationales de lutte contre la drogue, est en train d'élaborer sa propre législation pour leur donner effet. Cette législation met particulièrement l'accent sur le blanchiment de l'argent sale, sur la confiscation des biens acquis grâce au trafic des stupéfiants ainsi que sur le traitement et la désintoxication des toxicomanes. Le Sri Lanka a incorporé dans sa politique nationale les stratégies contenues dans le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues. Il est convaincu que l'Organisation des Nations Unies a un rôle charnière à jouer dans la lutte contre la drogue et s'engage à soutenir pleinement toutes les initiatives prises dans ce domaine.

M. DANESH-YAZDI (Observateur pour la République islamique d'Iran) assure que son gouvernement est fermement persuadé que l'Organisation des Nations Unies est le cadre le plus efficace pour traiter du problème de la

drogue. De ce fait, les initiatives unilatérales de tels ou tels pays qui font double emploi avec les travaux des organes des Nations Unies et qui ont pour but de porter un jugement sur la coopération des autres États Membres sont néfastes et risquent de compromettre l'action multilatérale et d'affaiblir la coopération internationale.

Pour que ses efforts sur le plan national aient le maximum d'impact, l'Iran collabore aux activités de lutte contre la drogue de l'Organisation de coopération économique, dont les États Membres, qui se trouvent sur un tronçon crucial des itinéraires traditionnels du trafic des stupéfiants, attachent une importance particulière à l'exécution de programmes de lutte efficaces. La délégation iranienne insiste sur le fait que le PNUCID doit nécessairement aider l'Organisation de coopération économique à mener à bien ses initiatives et à appliquer son plan d'action, ce qui aura pour effet de favoriser la réalisation du plan d'action à l'échelle du système. Le descriptif du projet de renforcement des moyens d'intervention dans la zone frontalière entre l'Iran et le Pakistan constitue un autre volet important de l'action régionale. Le Gouvernement iranien se félicite de l'initiative prise par le PNUCID en faveur de ce programme commun, qui revêt une importance déterminante pour contrecarrer le trafic transfrontière. Le projet a atteint ses objectifs pour ce qui concerne l'échange de renseignements sur les opérations, l'organisation de patrouilles communes et le renforcement de la surveillance le long de la frontière. Ces deux dernières années, l'Iran a conclu plusieurs arrangements fructueux, non seulement avec ses voisins immédiats, c'est-à-dire le Pakistan, l'Afghanistan et la Turquie, mais aussi avec l'Inde, le Bangladesh et le Kirghizistan.

La délégation iranienne estime que le PNUCID doit être prêt à aider les pays qui ont besoin d'informations et de hautes qualifications à élaborer des stratégies nationales. L'interdiction ne doit pas être considérée comme l'unique stratégie possible d'endiguement de l'offre; l'éradication de la production de stupéfiants et le remplacement des cultures revêtent également une importance capitale. La délégation iranienne est par ailleurs opposée à toute tendance à la légalisation de l'usage non médical des drogues.

M. Win MRA (Observateur pour le Myanmar) annonce que son pays, fermement résolu à combattre la menace de la drogue jusqu'à son élimination totale, a mis en place une stratégie nationale à deux volets qui combine des actions d'éradication de la drogue et de prévention avec l'élimination progressive de la culture du pavot grâce au relèvement du niveau de vie des populations autochtones qui pratiquent cette culture dans les régions écartées. À cet effet, le Gouvernement a mis en place de vastes projets de développement dans les zones frontalières éloignées. Le Comité central de lutte contre l'abus des drogues, principal organisme chargé de la mise en oeuvre de la politique anti-drogues du Myanmar, s'est fixé pour priorités de réduire l'offre, d'endiguer la demande et de faire appliquer la loi. Il a également engagé une coopération avec les pays voisins. Une grande offensive menée vers la fin de 1995 par les forces de défense dans les zones frontalières proches de la Thaïlande a permis de confisquer un vaste arsenal d'armes et d'éradiquer totalement la culture de l'opium dans les régions de Loilang et d'Homain. S'il entend accueillir favorablement toutes les possibilités de coopération internationale, le Myanmar n'en est pas moins résolu à utiliser toutes les ressources à sa disposition pour éliminer la menace de la drogue.

M. OTUYELU (Observateur pour le Nigéria) fait observer que son pays a apporté la preuve de sa volonté de coopérer à la lutte internationale contre la drogue en signant toutes les conventions des Nations Unies relatives aux stupéfiants. Sa législation anti-drogues est très stricte et il a créé un organisme national puissant pour s'attaquer au problème. De surcroît, le Gouvernement nigérian soutient pleinement le Programme d'action mondial adopté en 1990 par l'Assemblée générale et, en application de ce programme, a mis en place une stratégie nationale de lutte contre la drogue. Le Nigéria a pris plusieurs mesures précises pour traiter le problème du blanchiment de l'argent sale et s'est montré très actif dans les opérations de police anti-drogues au niveau régional.

Les problèmes de l'abus et du trafic des drogues exige l'adoption d'une démarche non partisane et transparente, exempte de toute accusation et de tout pharisianisme. Ce genre de récriminations ne peut que nuire à la solidarité internationale et faire le jeu des trafiquants et de ceux qui les soutiennent.

Il faut renforcer les moyens du PNUCID et faire une plus large place à la coordination des activités de toutes les institutions des Nations Unies afin de combattre la menace de la drogue. Les gouvernements doivent coopérer davantage avec les entreprises privées et les particuliers pour empêcher la production, le commerce, le trafic et la distribution illicites de drogues, et les activités anti-drogues doivent faire davantage appel aux moyens de grande information, aux associations religieuses et aux organisations non gouvernementales.

Le <u>PRÉSIDENT</u> invite le Conseil à entamer un échange de vues informel sur la menace que le trafic international des stupéfiants fait peser sur l'économie mondiale et sur le renforcement du rôle de l'ONU dans la lutte contre la drogue.

M. GONZALEZ GALVEZ (Observateur pour le Mexique) relève l'absence d'informations précises et fiables concernant l'impact du trafic des stupéfiants sur l'économie mondiale. Selon certaines estimations, les profits rapportés par ce trafic seraient encore plus grands que ceux de l'industrie du pétrole, mais de telles affirmations sont difficiles à vérifier. On établit souvent un lien entre le trafic en question et les accords de libre-échange, et ce point devrait faire l'objet d'un débat plus approfondi. Il importe de déterminer si la libéralisation du commerce facilite effectivement le trafic de la drogue; cela ne semble pas être le cas dans toutes les régions du monde. Il pourrait être utile que le Conseil propose une résolution selon laquelle tous les futurs accords de libre-échange devront contenir des dispositions concernant la lutte contre le blanchiment de l'argent sale.

Quant à l'affirmation selon laquelle les recettes du trafic des stupéfiants pourraient parfois profiter à l'économie d'un pays, il convient de rappeler qu'environ 90 % de ces recettes proviennent de la distribution et non de la production des drogues; ils ne profitent donc qu'aux trafiquants.

La démarche dispersée à laquelle on recourt pour combattre le blanchiment de l'argent sale manque d'efficacité, et il serait peut-être temps d'élaborer là une convention internationale. L'apport de moyens financiers est l'une des principales recettes pour renforcer l'action de l'Organisation des Nations Unies, et c'est pourquoi le Mexique a décidé d'accroître sa contribution aux

activités anti-drogues de cette organisation. Cela dit, l'accroissement des ressources doit aller de pair avec un réexamen des dispositifs existants.

M. MEDELLIN (Colombie) rappelle que son pays, qui pâtit depuis de longues années des effets de la production et du trafic de stupéfiants, demande depuis longtemps l'adoption d'une approche concertée de ce problème. C'est pourquoi il accueille avec grande satisfaction le dialogue qui s'est instauré sur un pied d'égalité, de même que l'opinion unanime selon laquelle l'offre et la demande font partie intégrante du même problème.

Paradoxalement, la demande est considérée comme un problème interne et l'offre, jusqu'ici, comme une question d'ordre international. En fait, la demande devrait être également considérée comme un problème international de santé publique. Le Gouvernement colombien estime lui aussi qu'il faudrait élaborer une convention internationale pour lutter contre le blanchiment de l'argent sale.

Il existe un énorme besoin d'informations et de statistiques récentes et complètes sur l'ampleur du problème. Le Gouvernement colombien constate que l'aide internationale dans ce domaine lui a été très utile pour l'élaboration des réformes législatives qui vont imposer les peines les plus sévères aux auteurs d'infractions liées au trafic des stupéfiants; ces réformes seront bientôt soumises à l'approbation du Parlement colombien.

La séance est levée à 13 h 10.